



**LETTRE D'INFORMATION DES ACTUALITES INTERNATIONALES
DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

Lettre n°97

**Coopération internationale :
Démantèlement d'un important réseau de trafic de produits dopants**

L'interception en juin 2016, par les douaniers de Roissy, d'un colis contenant des produits dopants a permis de mener une grande opération en Espagne.

L'interception en juin 2016, par les douaniers de Roissy, d'un colis contenant des produits dopants vient de conduire en Espagne au démantèlement d'une organisation criminelle se consacrant à l'élaboration et la vente de contrefaçons de médicaments et d'anabolisants (stéroïdes, hormones de croissance, médicaments contre les troubles de l'érection). 14 personnes ont été placées en détention dont un médecin et des culturistes propriétaires de salles de sport.

Cette opération, menée par la Garde Civile espagnole, en collaboration avec l'agence de santé espagnole, les douanes française et allemande, a permis la saisie record de plus de 3 millions de doses de médicaments et d'anabolisants de contrefaçon. 2,7 kg de cocaïne, une arme à feu et 70 000 euros en liquide ont également été saisis lors des 25 perquisitions réalisées simultanément dans des domiciles, entrepôts, locaux commerciaux et salles de sport des provinces de Malaga, Valladolid, Valence et Alicante.

Les produits contrefaisants étaient élaborés dans un laboratoire clandestin de Malaga grâce à des principes actifs achetés, sans aucun contrôle sanitaire, en Asie. Ils étaient ensuite reconditionnés avant d'être envoyés par colis passant par plusieurs pays européens. Une partie de ces produits était également revendue illégalement par des culturistes au sein de salles de sport.

C'est en juin 2016 que débute l'affaire, lorsque les douaniers de Roissy interceptent un colis contenant des fioles de produits dopants. Le dossier est confié aux agents de l'observatoire des médicaments de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) qui analysent les flux et découvrent que plusieurs colis similaires ont été livrés en Espagne.

En juillet 2016, ils alertent l'Agence de santé espagnole. Les autorités de ce pays décident de continuer les investigations sur leur sol. L'attaché de la douane française à Madrid leur communique donc les informations collectées par la douane française et assure l'interface entre les enquêteurs des deux pays. Après des mois d'enquête, la Garde Civile espagnole déclenche alors une vaste opération pour interpellier tous les membres du réseau. Deux douaniers français de l'observatoire des médicaments sont présents et participent aux opérations.

Les personnes interpellées sont mises en examen pour délit contre la santé publique, organisation criminelle et blanchiment de capitaux. Cette opération complexe, d'une ampleur inédite, est un exemple de parfaite coopération internationale.

<http://www.douane.gouv.fr/articles/a13316-cooperation-internationale-demantelement-d-un-important-reseau-de-traffic-de-produits-dopants>

Nigeria :

Les douanes interceptent une cargaison d'armes en provenance de Turquie

Les douanes nigérianes ont intercepté dans le port de Lagos une importante cargaison d'armes en provenance de Turquie, cinq mois après une découverte similaire, a annoncé leur porte-parole mercredi. «Grâce à des informations des services de renseignement, nos agents ont inspecté un conteneur dans le port d'Apapa (Lagos) et ont trouvé 440 fusils à pompe ainsi que d'autres accessoires pour armes à feu», a expliqué à la presse Joseph Attah.

Selon lui, la cargaison arrivait de Turquie et avait été recouverte de plâtre pour échapper à la vigilance des douaniers. Un suspect a été arrêté et une enquête sur les circonstances de cet envoi illégal a été ouverte.

C'est la deuxième découverte des douanes cette année à Lagos, après l'interception en janvier d'un camion transportant 661 fusils à pompe sur une route proche du port d'Apapa.

Les trois douaniers qui avaient procédé à la vérification de la cargaison dans le port avaient été mis en examen.

Le Nigeria reste en proie à de fortes tensions ethniques et de multiples violences, notamment dans le nord-est avec l'insurrection islamiste de Boko Haram, dans le Delta (sud-est) où la situation est volatile, et dans toute la «Ceinture du milieu» où les attaques entre éleveurs peuls et agriculteurs chrétiens attisent les divisions religieuses. 24 May, 2017.

<https://www.algeriepatriotique.com/article/nigeria-les-douanes-interceptent-une-cargaison-darmes-en-provenance-de-turquie>

Lyon :

De faux œufs Fabergé saisis par les douanes

La valeur à la revente est estimée à près de 200.000 euros.

Les services de la direction régionale des douanes de Lyon ont annoncé mardi avoir procédé à la saisie, dans plusieurs colis, de 66 contrefaçons d'œufs Fabergé. Leur valeur à la revente est estimée à près de 200.000 euros. En avril, les douaniers de Romans (Drôme) contrôlent plusieurs colis expédiés en fret express, en provenance des Etats-Unis et à destination de Montélimar, relatent les Douanes dans un communiqué.

Dans l'un des colis, ils découvrent 18 œufs en porcelaine semblant contrefaire la marque Fabergé, ce que confirme la société. Les douaniers poursuivent leur contrôle dans les locaux commerciaux du destinataire et y découvrent 71 autres contrefaçons Fabergé, dont 48 œufs. Les contrefaçons étaient destinées à être revendues sur internet, entre 200 et 600 euros pièce, à des collectionneurs via des sites de commerce en ligne.

De nombreuses contrefaçons.

Les douaniers avaient saisi fin novembre 2010 à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle 350 faux œufs Fabergé qui devaient être vendus sur les marchés de Noël de la région parisienne. Conçus par le joaillier Pierre-Karl Fabergé, les œufs les plus célèbres produits par la Maison Fabergé ont été créés pour les tsars Alexandre III et Nicolas II. Les Romanov les offraient à leurs épouses respectives pour la fête de Pâques.

Une cinquantaine d'œufs impériaux ont été réalisés de 1885 à 1916. De nouvelles collections sont proposées depuis 2009, à des prix (non publics) atteignant plusieurs centaines de milliers d'euros. En 2016, la douane française a saisi 9,24 millions de contrefaçons, un record historique. 23 mai 2017.

<http://www.europe1.fr/faits-divers/lyon-de-faux-oeufs-faberge-saisis-par-les-douanes-3339326>

Narbonne : Il abandonne 260 000 € à la vue des douaniers

TRIBUNAL. Le prévenu est ressorti libre de l'audience.

Abdeslam, 53 ans, ressortissant marocain, qui vit à Barcelone, ne s'est pas arrêté, le 15 avril dernier, à la demande des douaniers par « peur ». « *En Espagne, quand il y a des contrôles, il y a des barrières. Et puis, en Espagne, il arrive que ce soit de faux policiers* ». Lundi dernier, lors de l'audience correctionnelle, le président du tribunal, Philippe Romanello, précise au prévenu « *qu'ici on est en France* ».

Le 15 avril dernier, Abdeslam se trouve sur l'autoroute au niveau de Fitou. Les douaniers lui font savoir, par l'avertisseur visuel écrit en espagnol « Douanes suivez-nous », qu'il doit s'arrêter à l'aire de repos de Fitou.

Deux ans requis par le parquet

Mais le mis en cause ne suit pas la voiture des douaniers. Il la laisse le distancer et finit par se ranger sur la bande d'arrêt d'urgence, avant de prendre la fuite.

Il saute une barrière. Mais il n'ira pas bien loin. Il est interpellé très rapidement. A l'audience, il va expliquer : « *J'ai vu un véhicule bleu sans inscriptions, j'ai eu peur* ».

Mais lors de la fouille de la voiture, les fonctionnaires vont trouver une cache grâce au flair du chien. 261 080 euros ont été dissimilés dans un air bag.

Le représentant des douanes a également fait remarquer au tribunal que cette cache avait aussi servi pour le transport de stupéfiants.

« Blanchiment » d'argent ?

Plusieurs infractions étaient reprochées au prévenu. Tout d'abord, il circulait avec une somme non déclarée auprès des douanes. Au-delà de 10 000 euros en espèce, il est nécessaire de faire cette formalité.

Deuxièmement, sa tentative de fuite et la dissimulation des espèces accrédièrent les soupçons sur un « blanchiment » afin de cacher l'origine de cet argent.

Sur l'acquisition de cette somme, le tribunal n'en a pas su davantage. Abdeslam est un chef d'entreprise : « *Vous êtes quelqu'un de tout à fait banal* », a résumé le président parlant d'un parcours judiciaire sans tache en France. Il aurait eu cette somme avec lui pour acheter un commerce, puis une maison ; les versions ont changé pendant la procédure.

Pour le parquet de Narbonne, les faits de « blanchiment » sont caractérisés, la présence des billets et la cache de stupéfiants sont suffisantes.

Le ministère public a requis 2 ans de prison avec mandat de dépôt. Pour Me Mathieu Vachet, il y a présomption de blanchiment et aucune autre charge n'est apportée.

Le tribunal a relaxé Abdeslam pour les faits de blanchiment.

En revanche, les amendes sont lourdes. Il a été condamné pour manquement à l'obligation de déclaration des sommes transportées. Cette amende s'élève à 130 540 euros. Les 261 080 euros sont confisqués au profit des douanes

<http://www.lindependant.fr/2017/06/01/narbonne-il-abandonne-260-000-eur-a-la-vue-des-douaniers,3020967.php>

De la cocaïne liquide, Une saisie rare et une belle prise pour les douaniers de Saint-Aybert

Une énième affaire de stupéfiants, lundi, en comparution immédiate devant le tribunal de Valenciennes, mais pas n'importe quelle affaire. Puisque les saisies de cocaïne sous forme

liquide ou de bandelettes sont rares en France (une dizaine en tout et pour tout). Les douaniers de Saint-Aybert ont eu du flair le 13 février.

Des bus à destination de la Belgique, les douaniers de Saint-Aybert en voient passer tous les jours. Le 13 février, ils décident de contrôler un car qui se dirige vers Amsterdam. Ils sont intrigués par le bagage d'un Vénézuélien de 35 ans. À l'intérieur, pas d'effets personnels et beaucoup de flacons. Trop selon leur instinct qui les trompe rarement. Après quelques recherches, ils découvrent de la cocaïne présente dans des bandelettes mais aussi sous forme liquide dans des bouteilles de rhum et des flacons de produits de beauté (produit solaire, déodorant, pâte à dentifrice, etc.). Ils trouvent aussi de l'argent liquide : 320 €, 100 \$, des bolivars vénézuéliens, des sols péruviens et trois téléphones portables.

Omar Enrique Correa a expliqué aux douaniers avoir pris un avion au Pérou pour le Brésil puis Madrid et Orly. Le lendemain de son arrivée en France, après une nuit dans un hôtel, il a pris le bus à destination d'Amsterdam où il devait être contacté pour remettre le sac. Selon ses dires, sa famille, exilée au Pérou, était menacée et il n'avait donc d'autre choix que d'effectuer ce transport. « *Vous saviez que vous transportiez des produits interdits ?* », lui a demandé la présidente. « *Non, je ne pensais que c'était des produits normaux* », lui a-t-il répondu benoîtement.

Le représentant des Douanes présent à l'audience a expliqué que ce type de saisie est « *rare* » en France, « *une dizaine* » jusqu'à présent. « *C'est une forme naissante, en plein développement. La cocaïne sous forme liquide permet de passer les contrôles sans être repéré* », a-t-il précisé. Les Douanes ont estimé à 3,5 kg la quantité de cocaïne saisie et selon son représentant, « *il ne pouvait pas ignorer qu'il transportait de la drogue* ». Il a réclamé une amende douanière de 173 050 €.

Le substitut du procureur n'a pas cru non plus à sa version et a donc requis trois ans de prison, « *vu le mode opératoire et la quantité, on ne peut pas condamner à deux ans comme d'habitude* ». Le « *détenu modèle* » décrit par son avocat n'a pas convaincu le tribunal qui l'a condamné à trois ans de prison et à l'amende de 173 050 €. Une interdiction définitive du territoire français a également été prononcée.

<http://www.lavoixdunord.fr/170174/article/2017-05-30/de-la-cocaine-liquide-une-saisie-rare-et-une-belle-prise-pour-les-douaniers-de>

350.000 comprimés de Captagon saisis par les douanes à Roissy

REPLAY - Les douaniers de Roissy ont saisi 137 kilos de Captagon surnommé la "drogue des jihadistes".

Jamais en Europe une telle saisie n'avait eu lieu. En janvier dernier, les douaniers de Roissy ont saisi 350.000 comprimés de Captagon, pour un poids total de 137 kilos, révèle RTL. À la revente en gros, cette quantité est estimée entre 1,5 et 2,5 millions d'euros. Le Captagon, surnommé la "drogue des jihadistes" est particulièrement prisé par les terroristes puisque ces puissantes amphétamines annihilent l'empathie et développent les capacités mentales et physiques. Au Moyen-Orient, elle est également consommée pour son usage récréatif.

Les 350.000 comprimés saisis par les douanes de Roissy, étaient cachés dans le double fond de deux énormes pièces industrielles en métal. Les douaniers, intrigués par l'envoi de ces deux pièces par le fret, ont mis près de quatre heures avant de découvrir la drogue. Ces pièces venaient du Liban et étaient à destination de l'Arabie Saoudite. Pour l'heure, les enquêteurs se demandent si le Captagon a été produit au Liban, dans les usines régulièrement utilisées par les trafiquants, ou bien en Syrie, où Daech a pris le contrôle de nombreux laboratoires.

<http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/le-journal-de-7h30-350-000-comprimes-de-captagon-saisis-par-les-douanes-a-roissy-7788761403>

Capitaux illicites : La BAD s'engage aux côtés des banques centrales africaines

La Banque africaine de développement vient de s'engager à collaborer avec les banques centrales en Afrique pour la lutte contre les flux de capitaux illicites. L'institution financière multilatérale africaine a promis d'apporter son soutien pour une gestion efficace des devises étrangères transférées.

Selon le Global Financial Integrity (GFI), les fuites de capitaux illicites en Afrique noire son estimées fin 2014 à entre 7,5 et 11,6 % du commerce global. Face cette montée inquiétante du phénomène, la Banque africaine de développement (BAD) ne veut pas rester indifférente à la lutte des Banques centrales africaines. L'institution vient de promettre sa collaboration dans cette lutte en vue de soutenir la "*gestion efficace des devises étrangères rapatriées par les expatriés africains et les travailleurs migrants*".

L'objectif de la BAD est de contribuer de manière efficiente à atténuer les transferts de fonds illégaux et améliorer le suivi des marchés financiers des Etats en renforçant la collecte des recettes fiscales et l'échange d'informations.

« *Il existe clairement de grands défis qui contribuent aux flux financiers illicites [...] Pour stimuler les ressources financières nationales, nous avons besoin de grandes réformes fiscales et sur les marchés mondiaux des capitaux* », a déclaré Charles Boamah, le vice-président de la BAD.

D'après un rapport paru en 2013 du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, le montant moyen perdu en Afrique annuellement se chiffre entre 50 et 148 milliards de dollars ; une somme supérieure à l'aide publique au développement reçue par l'Afrique en 2015 qui s'élève à 45,9 milliards de dollars. De quoi inquiéter les Banques centrales sur le continent. D'après le think tank dirigé par l'ancien président sud-africain Thabo Mbeki, le Groupe des personnalités de haut niveau (GPHN), le vol, la corruption, le trafic de drogue et l'évasion fiscale sont les principaux vecteurs de ces flux financiers illicites en Afrique.

Une épine dans le flanc de l'Afrique

Dans son rapport sur le phénomène publié en février 2015, le GPHN a démontré que les sorties illégales de fonds compromettent le développement des pays, sapent les avancées économiques, épuisent les réserves de changes sur le continent, amenuisent les recettes fiscales, etc.

Les sorties de fonds illicites creusent plus ainsi le gap de la pauvreté. Le document du GPHN a illustré ses analyses en citant l'exemple du Cameroun. Selon cette illustration, dans l'état actuel des choses, le pays de Paul Biya aurait besoin de 135 ans pour atteindre le 4ème objectif du millénaire de développement, à savoir réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans. Si les flux illégaux sont arrêtés, il n'aurait besoin que de 35 ans, soit 100 ans de moins. Le même exemple est reconduit pour le Congo Brazzaville, pour la Centrafrique ou encore pour la Mauritanie

<http://afrique.latribune.fr/finances/banques-assurances/2017-06-14/capitaux-illicites-la-bad-s-engage-aux-cotes-des-banques-centrales-africaines-739362.html>

Les douaniers de La Réunion empêchent une tentative d'exportation illégale de déchets

Il s'agit notamment de batteries usagées qui étaient destinées à être exportées vers l'Inde et dont l'exportation vers les pays tiers est prohibée.

Le 4 mai 2017, les services douaniers de La Réunion ont procédé à l'ouverture de trois conteneurs à destination de l'Inde, déclarés contenir des débris de métal pour une valeur totale de 7 000 €. Ce sont en réalité 24 tonnes de batteries usagées et 44 tonnes de déchets ferreux et de pièces automobiles usagées qui y ont été découverts.

L'exportateur ne détenait aucun document justificatif et n'était pas habilité par la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'aménagement et du logement) à exercer cette activité de stockage et d'exportation. Les 68 tonnes de déchets ont fait l'objet d'une saisie pour exportation sans déclaration de marchandises prohibées et le parquet a été informé.

Les transferts transfrontaliers de déchets sont régulés à par la Convention de Bâle et le règlement (CE) 1013/006 du 14 juin 2006. Les batteries usagées sont prohibées à l'exportation vers les pays tiers (liste orange), les déchets ferreux et pièces automobiles usagées ne peuvent être exportés sans autorisation préalable du pays de destination et un document de transfert transfrontalier de déchets (liste verte).

Les principales infractions à la réglementation sur les transferts transfrontaliers des déchets, constatées à La Réunion portent sur des flux maritimes Réunion-Madagascar. En 2016, 44 tonnes de batteries usagées ainsi que 506 pneus à destination des pays de la zone Océan Indien ont été saisis. En partenariat avec la DEAL, les services douaniers soutiennent l'activité des filières régionales de traitement des déchets et protègent l'environnement ainsi que les populations des pays en développement de la zone.

En 2016, les services douaniers français ont réalisé 258 constatations en matière de déchets (185 en 2015, + 63 %). 51 portaient sur des déchets dangereux.

<http://www.douane.gouv.fr/articles/a13339-les-douaniers-de-la-reunion-empechent-une-tentative-d-exportation-illegale-de-dechets>